RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG16_007

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016

Séance du 10 mars 2016

L'an deux mille seize le dix mars à dix-neuf heures.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :
M Mangon, M Augé, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, M Demanes, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, Mme Alhaitz, Mme Ferec, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Moebs, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :
Mme Layrisse à M Barat
M Roucher à M Augé
Mme Laplace à M Bouteyre

Secrétaire de séance : M Jean-Yves Auffret.

La séance est ouverte,

Délibération du : 10 mars 2016
Rendue exécutoire le : 16 mars 2016
Publiée le : 16 mars 2016

Signé : Le maire Jacques Mangon

DG16_007

Délibération du conseil municipal

Séance du 10 mars 2016

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES

Rapport d'orientations budgétaires 2016

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 rend obligatoire « l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires » dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. En plus des obligations fixées par la loi du 6 février 1992, la loi NOTRe précise le contenu du rapport accompagnant le débat d'orientation budgétaire :

- un rapport sur les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le présent rapport rappelle le contexte financier caractérisé par la baisse brutale et totalement inédite des dotations de l'Etat. En avril 2014, quelques jours seulement après le second tour des élections municipales, le Gouvernement a annoncé une réduction massive des dotations à destination des collectivités locales. Nonobstant la mobilisation générale des élus locaux et de leurs associations, le plan triennal de réduction des dotations a été maintenu en 2016. La municipalité doit s'adapter à ce contexte extrêmement défavorable aux collectivités. Les orientations du projet de budget 2016 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2015, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans transiger sur la qualité du service public et la recherche d'une épargne nette positive pour sauvegarder la capacité d'investissement de la Ville au cours des prochaines années.

I) L'environnement financier des collectivités locales

A) Le contexte national

La croissance au sein de la zone euro pourrait s'établir à 1,7% en 2016 (1,5% en 2015). Au niveau national, les prévisions de croissance sont plus modestes : 1,5% en 2016. L'inflation devrait rester à un niveau très faible (1%).

Comme pour le reste de la zone euro, la fragile croissance française repose en 2016 sur des facteurs exogènes. La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat et apporte un soutien à l'activité. La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises.

Toutefois, le déficit budgétaire restera à un niveau très élevé et les efforts demandés aux collectivités territoriales resteront le principal levier pour tenter de ramener les finances publiques à l'équilibre.

La loi de finances pour 2016 s'inscrit dans le prolongement des années passées, c'est-à-dire dans la recherche par l'État de marges de manœuvre financières dans les concours financiers à destination des collectivités territoriales.

(Source : Cabinet Stratorial, Bordeaux Métropole)

Le gel des dotations pendant les années 2011 et 2013 a marqué une première inflexion

dans les relations financières de l'État et les collectivités territoriales. Par la suite, en 2014, les collectivités ont connu une diminution de 1,5 milliard d'euros. Cette baisse précédait celle qui a été annoncée par le Gouvernement en avril 2014, quelques semaines après les élections municipales : une diminution de 3,6 milliards d'euros par an pendant trois ans soit 28 milliards au total. Malgré ces coupes importantes opérées dans les concours aux collectivités, l'objectif européen de moins de 3% de déficit n'est toujours pas atteint. La loi de finances pour 2016 prévoit un déséquilibre des comptes de l'État de 72 milliards d'euros, seulement 1 milliard de moins qu'en 2015. En 2015, le déficit a été de 3,8% de PIB. D'après le Gouvernement, il s'établira à 3,3% en 2016 et atteindrait 3% en 2017.

Le déficit de l'État en 2016

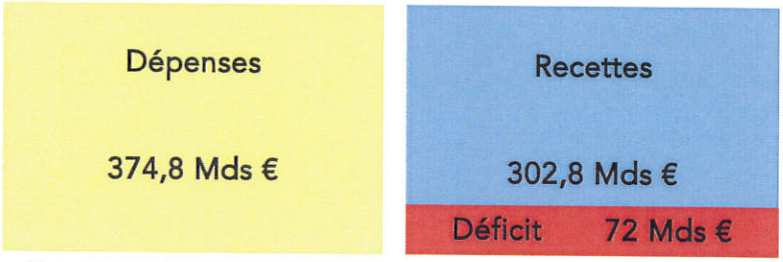

(Source : Cabinet Stratorial, Bordeaux Métropole)

Les efforts nécessaires à la réduction des déficits publics reposent pour l'essentiel sur les collectivités territoriales et en particulier sur les communes. La loi de finances pour 2016 a prévu une diminution de la dépense publique de 2,4 milliards d'euros. Mais, elle inclut une augmentation des dépenses des ministères de 200 millions d'euros et du prélèvement au profit de l'Union européenne de 800 millions d'euros. La charge de la dette augmente également de 200 millions d'euros et celle des pensions de 300 millions. **En définitive, seuls les transferts en faveur des collectivités territoriales sont en baisse.** Ils diminueront de 3,6 milliards d'euros en 2016.

Les dépenses de l'État en 2016 (en Mds €)

	Loi de finances 2015	Loi de finances 2016
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	208,4	208,2
Concours aux collectivités territoriales	**53,5**	**49,9**
PSR Union Européenne	20,7	21,5
Total dépenses hors dette et pensions	**282,5**	**279,6**
Intérêts de la dette	44,3	44,5
Pensions	45,8	46,1
Total charges dette+pensions	**90,1**	**90,6**
Total des dépenses de l'Etat	**372,6**	**370,2**

Les dotations aux collectivités sont le seul poste en diminution

(Source : Cabinet Stratorial, Bordeaux Métropole)

Les conséquences à moyen et long termes de ces coupes budgétaires ont été récemment soulignées par la Cour des Comptes : « Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités[1]. »

B) La loi de finances pour 2016 : principales dispositions relatives aux collectivités locales.

Comme annoncé, l'année 2016 verra une nouvelle réduction des concours financiers de l'État aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014 - 2019, s'inscrivait à -3,67 milliards d'euros, appliquée à une masse totale de 53,5 milliards. Les concours financiers reculeront de 3,3 milliards d'euros en 2016, le Gouvernement ayant annoncé certaines mesures nouvelles, au premier rang desquelles :

- la création d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 120 millions d'euros de crédits de paiement nouveaux en 2016 ;
- le surplus de la DGD accordée aux métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Paris ;
- la majoration du FCTVA issue de l'éligibilité des dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie, et des investissements relatifs aux hauts débits. Cette mesure concerne les dépenses 2016 mais n'aura un impact budgétaire qu'en 2018.

Comme l'an dernier, c'est la DGF, support de la contribution du redressement des comptes publics, qui absorbe l'essentiel de la baisse globale. Son enveloppe diminue, passant de 36,6 milliards d'euros à 33,2 milliards d'euros.

La réforme d'ampleur de la DGF, annoncée un temps en 2016, a été différée à 2017.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90% de la moyenne nationale. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant. Le montant du FPIC devait passer de 780 millions d'euros en 2015 à 1,150 milliard en 2016. Afin de lisser la hausse, le montant du fond a été fixé à 1 milliard en 2016 et n'atteindra 1,150 milliard qu'en 2017.

En matière fiscale, les bases des impôts directs sont majorées de 1% cette année, soit l'inflation prévisionnelle retenue comme hypothèse dans la loi de finances.

Le législateur a décidé de ramener le taux de la cotisation assise sur la masse salariale des collectivités et destinée au financement du Centre National de la FPT de 1 à 0,9%.

1 Cour des Comptes, Synthèse du rapport sur les finances publiques locales, octobre 2015

II) Le projet de budget 2016.

Plus que jamais, le projet de budget doit s'appréhender dans un cadre pluriannuel, les mesures prises aujourd'hui ne doivent pas remettre en cause les grands équilibres budgétaires de demain, elles doivent anticiper les pertes de recettes attendues dans le cadre du plan triennal de l'Etat (2015/2016/2017).

A) L'impact des mesures prises par l'État sur le budget communal.

La violente baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) se cumule avec la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012. Ce dispositif a connu une montée en puissance progressive et atteindra son niveau cible en 2017.

En 2013, la DGF de la Ville était de 3,56 millions d'euros. Une première diminution de 5,9% est intervenue en 2014. Ensuite, depuis 2015, la Ville supporte une baisse de sa principale dotation de plus de 700 K€ par an. Le montant attendu en 2016 est en baisse de 29% et sera d'environ 1,87 million d'euros. En 2017, après une nouvelle baisse de 40,7%, la DGF communale ne sera plus que de 1,11 million d'euros. Si l'on prend comme point de repère le niveau de la DGF 2013, pour Saint-Médard-en-Jalles, la perte cumulée est de 5,25 millions d'euros en 4 ans.

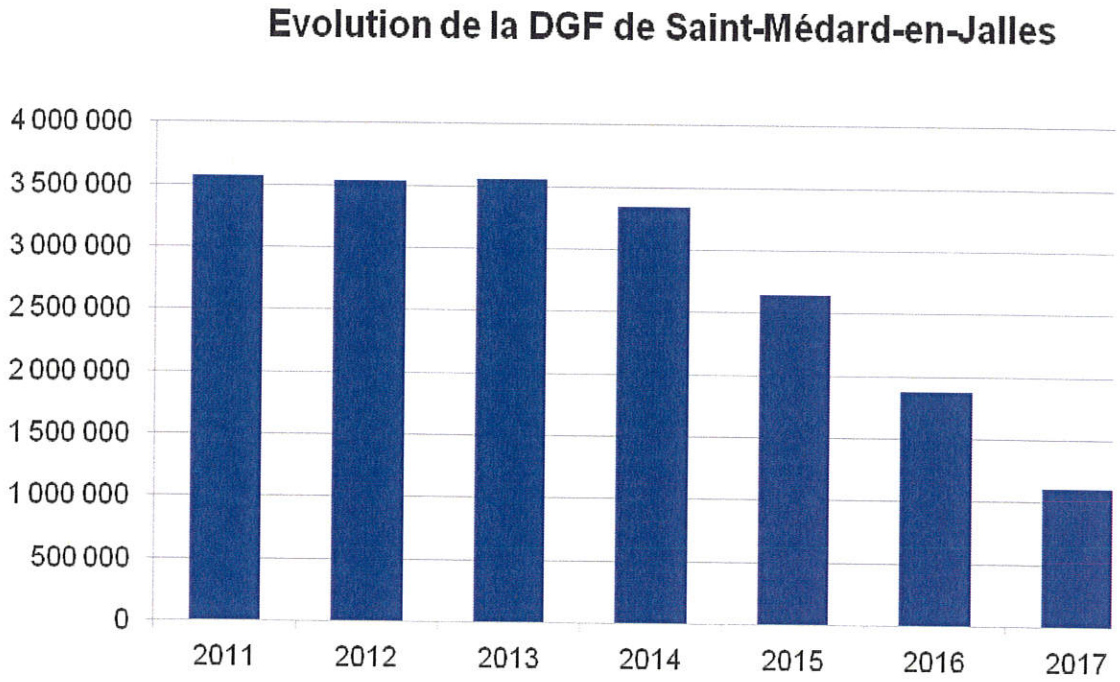

Parallèlement, la contribution de la ville au FPIC augmente. Elle a été de 100 K€ en 2013, de 179 K€ en 2015 et devrait atteindre 263 K€ en 2016. Les contributions au FPIC sont calculées à l'échelle des intercommunalités puis réparties entre l'EPCI et ses communes membres d'une part, puis entre les communes membres d'autre part. Les contributeurs au FPIC sont les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Evolution du FPIC

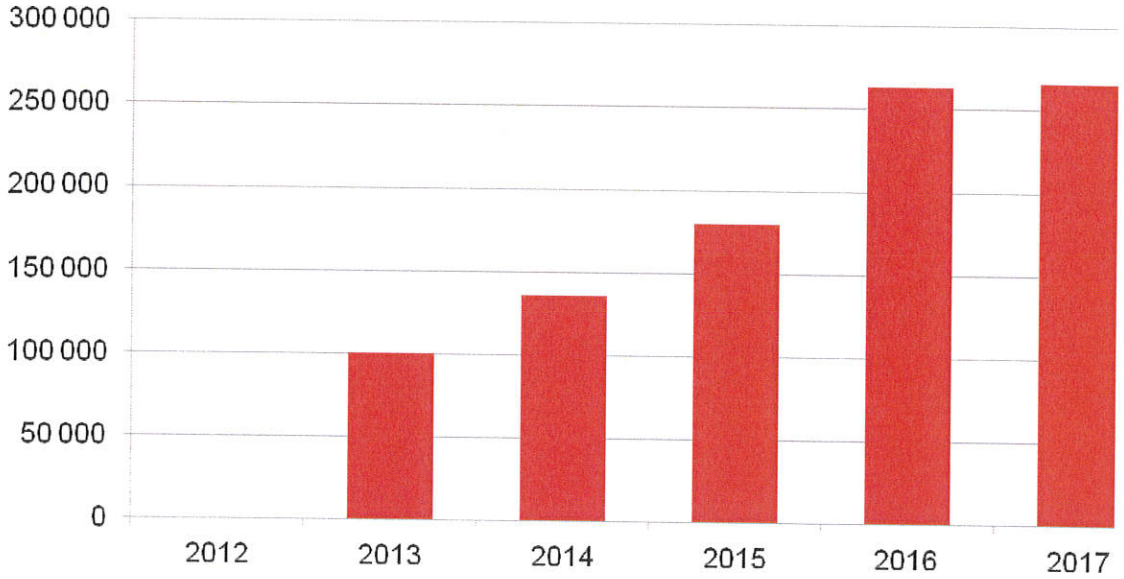

Sous le double effet de la baisse de la DGF et de l'augmentation de la participation au FPIC, l'épargne de la ville se dégrade de 700 à 800 K€ chaque année.

	Perte cumulée DGF	Augmentation du FPIC	Total
2014	209 232	35 432	244 664
2015	916 754	43 265	960 019
2016	1 680 489	84 396	1 764 885
2017	2 444 224	2 637	2 446 861
	5 250 699	**165 730**	**5 416 429**

En cumul, une perte de recettes de 5,4 millions, soit 27 points de fiscalité.

B) Une préparation budgétaire 2016 dans la continuité de l'année 2015 marquée par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un très fort désendettement.

La préparation et l'exécution du budget 2015 de la Ville ont été faites avec des hypothèses rigoureuses et raisonnables. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'a pas été nécessaire de recourir à un budget supplémentaire en cours d'exercice. En avril prochain, le compte administratif 2015, document comptable qui retrace l'exécution du budget, sera soumis au conseil municipal. Son examen permettra d'attester de la qualité des prévisions budgétaires faite en 2015.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a connu une nette inflexion en 2015.

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

	DRF	Évolution
2011	29 115 091	1,63%
2012	31 297 380	7,50%
2013	31 657 927	1,15%
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%

Il en va de même concernant les dépenses de personnel, qui enregistrent une augmentation limitée de 1,3% entre 2014 et 2015. Pour la première fois sur les 5 dernières années, il n'a pas été nécessaire d'abonder le chapitre 012 en cours d'exercice. Dans le projet de BP 2016, il est prévu de contenir les dépenses de personnel à un taux d'évolution inférieur à 1,5%, dont 0,9 % lié au GVT. Ce résultat se fera sans transfert de personnel vers Bordeaux Métropole. En 2015, la Ville a adopté le schéma de mutualisation de la métropole mais sans s'engager sur un éventuel calendrier. A ce jour, la Ville n'a pas prévu d'intégrer le cycle 2 du schéma de mutualisation. De même, les modes de gestion des services publics municipaux ne seront pas remis en question à l'exception de la confection des repas à destination de la petite enfance qui seront externalisés sur le dernier trimestre.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Evolution BP / BP	Evolution CA/CA
2011	17 463 575	17 806 529	17806528	101,96%	-0,9%	2,0%
2012	17 928 000	18 700 773	18 679 319	104,19%	2,7%	4,9%
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	101,51%	6,0%	3,3%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%	1,3%

Les « charges à caractère général », c'est-à-dire l'ensemble des achats et contrats de prestation des services communaux ont connu, en 2015, une baisse significative de -4%.

La poursuite du désendettement de la commune permet également de diminuer la charge des intérêts de la dette sur les futurs exercices. Au cours de l'année 2015, la Ville s'est désendettée de 2,5 M€, le stock de capital de la dette est désormais inférieur à 20 M€. Fin 2015, la capacité de désendettement de la ville est de 5,2 ans. Un des objectifs financiers pour les années à venir est de maintenir cet indicateur dans la « zone verte »,

c'est-à-dire en dessous de 10 ans.

En maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement et en se désendettant, la Ville conserve une épargne nette très largement positive.

Décomposition de l'épargne 2015

Recettes réelles de fonctionnement :	36,8 millions d'euros
- Dépenses réelles de fonctionnement :	33,0 M€
= Épargne brute	3,8 M€
- Remboursement de la dette	2,6 M€
= Épargne nette	1,2 M€

Pour l'exercice 2016, les orientations budgétaires sont globalement conformes à celles de 2015 :

- maîtriser de façon rigoureuse les dépenses de fonctionnement,
- maintenir une épargne brute à un montant supérieur à 3 millions d'euros ;
- poursuivre le désendettement pour sauvegarder la capacité d'investissement et limiter les frais financiers sur les futurs exercices.

Au-delà des éléments financiers, le budget 2016 sera marqué par trois choix assumés par la municipalité. En effet, le contexte financier nécessite de définir des priorités parmi les missions assumées par la ville. Le plan d'économie que nous appliquerons à partir de 2016 tiendra compte du caractère essentiel de trois missions :

a) **L'éducation** est le premier budget de la ville. Les travaux dans nos groupes scolaires, leur adaptation à la hausse des effectifs sont des priorités. La mise en route du plan numérique dans les écoles, le développement d'activités périscolaires adaptées ou le développement d'un service de restauration seront pleinement intégrés au budget 2016.

b) **L'accueil du public**, de tous les publics, en particulier le public à mobilité réduite, est un autre axe fort de notre projet de budget pour 2016 et pour les années suivantes. En premier lieu, permettre à tous d'être accueillis dans les meilleures conditions nous demande de consacrer de vrais moyens à la mise en accessibilité du patrimoine communal. L'amélioration de la qualité de l'accueil passera également par la mise en place d'une charte de l'accueil et par une modernisation de certains sites. L'hôtel-de-ville sera concerné dès le printemps 2016, d'autres sites, comme la médiathèque, sont déjà à l'étude.

   La ville de Saint-Médard-en-Jalles est dynamique. Notre population augmente chaque année de 400 à 500 habitants. Nous disposons de nombreux équipements publics pour répondre aux besoins des Saint-Médardais mais certains nécessitent d'importants travaux. L'agenda d'accessibilité programmé adopté par le conseil municipal en 2015 représente un engagement pluriannuel de grande importance. Sur la première période (2016-2018), le montant de dépense prévu est de 2 202 970 d'euros TTC.

c) Enfin, **les interventions sociales** de la ville, en particulier via le Centre communal d'action sociale, restent un élément incontournable de notre action. La participation financière de la ville au CCAS sera réévaluée à la hausse. Le CCAS occupe actuellement une partie du centre Pierre Mendès France. Dans une logique d'amélioration de l'accueil, des locaux plus adaptés vont être aménagés et une véritable épicerie solidaire ouvrira ses portes sur le dernier trimestre 2016.

Une gestion au fil de l'eau, sans décision adéquate, n'est pas compatible avec ces trois objectifs. Cela positionne un effet ciseau implacable sur la section de fonctionnement.

Évolution « au fil de l'eau ».

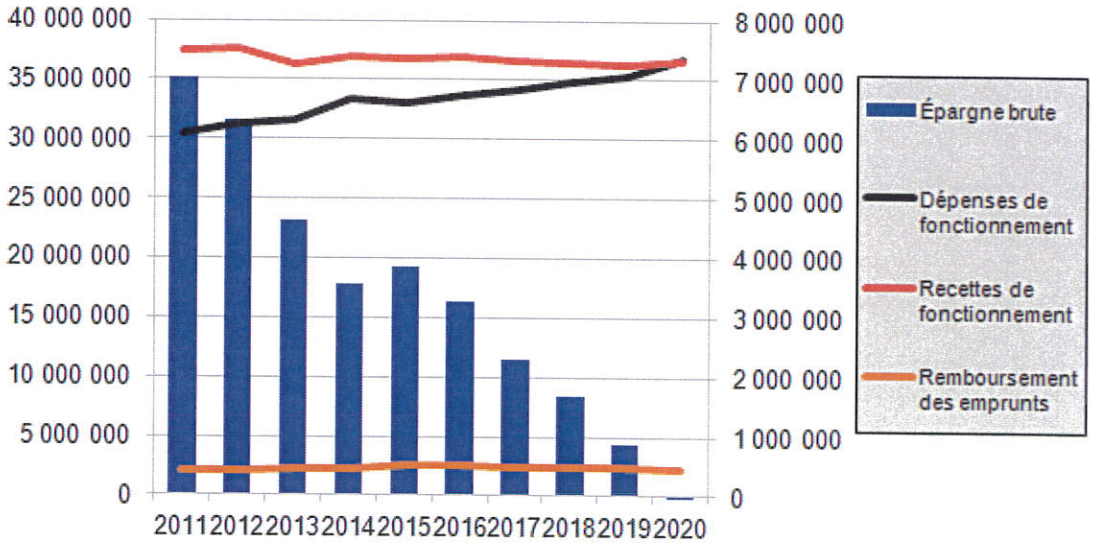

C) Dans ce contexte financier très défavorable, trois scénarios sont envisageables.

Pour concilier les objectifs que nous venons d'évoquer avec la diminution de moyens annoncée en avril 2014 par le Gouvernement, plusieurs voies sont possibles. Elles passent soit par :

- ✓ une augmentation brutale de la fiscalité,
- ✓ la recherche d'un équilibre entre une maîtrise des dépenses de fonctionnement à périmètre constant d'activités et un ajustement des recettes,
- ✓ un plan d'économie très sévère qui implique une remise en cause du périmètre d'activités de la collectivité.

Scénario 1 : « Le tout-fiscalité ».

Pour faire face à la baisse des ressources de la Ville, la solution la plus simple serait de compenser les pertes de dotations par une hausse brutale de la fiscalité locale.

La Ville pourrait alors faire face à l'évolution de ses charges de fonctionnement à court terme.

Concrètement, cela se traduirait par une augmentation annuelle de 3,5 % de nos charges, achats, prestations et masse salariale.

Ce type de gestion n'est pas pour autant une caricature de gabegie municipale. Il a même été largement utilisé par le passé. Les volumes dépensés accompagnent uniquement l'évolution conjuguée de la démographie communale et de l'inflation. De même, en matière de gestion des ressources humaines, les départs sont remplacés et des postes créés. Malheureusement, cette augmentation continue de nos charges est plus rapide que celle des recettes. Il en résulte un effet de ciseau des deux courbes et un effondrement du niveau de l'épargne brute.

Pour éviter l'insolvabilité de la collectivité, il est, dans ce cas, indispensable d'augmenter nettement les recettes : les impôts locaux augmenteraient alors de 18% en 2016.

Scénario 2 : « un effort réparti ».

Une autre solution pour résoudre l'équation financière des années à venir nécessite de combiner plusieurs options en prenant en compte l'augmentation des besoins de la population et le vieillissement de nos équipements.

L'étude de performance conduite au cours de l'année 2015 a montré qu'il existait des pistes d'optimisation bien réelles. Elles pourraient se traduire par un objectif de stabilisation de nos dépenses de fonctionnement. Cet objectif ne doit pas être appliqué aveuglément, mais en respectant les priorités que nous nous fixons en matière de service à rendre. L'objectif à atteindre est une maîtrise des dépenses par la réalisation de gains de productivité, à périmètre de service égal.

Il s'agit de maintenir le périmètre des services mais en l'adaptant à la nouvelle donne financière. Un plan pluriannuel d'économies est lancé sur les dépenses de fonctionnement. Il intègre les besoins de la population qui augmentent continument et l'entretien de nos équipements vieillissants.

Afin de préserver un niveau d'épargne suffisant pour continuer à investir, le niveau de la fiscalité est ajusté : les impôts locaux augmentent d'environ 5% en 2016 puis restent stables les années suivantes.

Scénario 3 : « un repli par forte réduction du périmètre de services ».

Afin de préserver son niveau d'épargne et sa solvabilité, la collectivité pourrait également envisager de revoir drastiquement le périmètre de ses interventions sans utiliser le levier fiscal.

Financièrement, cela se traduirait par la recherche d'une très nette diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 10 % en 2 ans.

Les charges à caractère général de la ville devraient diminuer de manière extrêmement massive en 2016 et d'autant en 2017, afin d'atténuer l'impact de la baisse de nos ressources. Ce scénario implique des coupes drastiques et la remise en cause de services municipaux facultatifs (activités périscolaires, forte diminution aux soutiens apportés aux associations et établissements publics de la Ville, diminution des horaires d'ouverture au public…).

Une baisse du volume de dépenses de cette ampleur nécessite une réelle diminution du périmètre de services.

Quand à la masse salariale, elle serait figée sur sa valeur 2016. Cela suppose de ne créer aucun emploi, mais également de ne remplacer aucun départ.

Côté recettes, les tarifs des services sont réévalués, les dotations baissent et la fiscalité est stable.

Ce scénario permet de préserver un niveau d'épargne supérieur à 3 millions d'euros jusqu'en 2020. En revanche, il suppose de réduire, voire de supprimer certaines missions.

Il suppose également que nous soyons en mesure d'agir sur l'ensemble de nos dépenses. Ce n'est que partiellement vrai.

Les achats de denrées alimentaires pour la restauration scolaire représentent plus d'un million d'euros par an et le nombre de repas servis augmente de près de 5% par an.

III) Les budgets annexes.

Bien que l'essentiel des masses financières et des enjeux de gestion soit concentré dans le budget principal de la commune, la séance du 7 avril 2016 sera aussi consacrée à l'examen des six budgets annexes.

Trois d'entre eux se rapportent à la gestion locative sociale (logements très sociaux et logements des allées Dordins) ou commerciale (bâtiment de l'îlot 7) et deux à l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités (Galaxie et Picot).
Enfin, un sixième budget annexe concerne l'exploitation des installations photovoltaïques de la commune. Ce dernier donne lieu depuis 2014 à un reversement au budget principal qui sera d'environ 130 K€ en 2016.

Conclusion :

Quel que soit le scénario retenu, la Ville a initié une démarche de performance et une recherche proactive d'économies. **Le plan pluriannuel d'économies de fonctionnement** est globalement connu.

Sur les charges générales de fonctionnement :

- La Ville mettra en œuvre un **schéma directeur du patrimoine immobilier**. Ce schéma passe par une optimisation des locaux. Il impliquera dans les années à venir et dès 2016 des regroupements de services municipaux, la cession de locaux et des économies dans les budgets d'entretien et d'énergie.
- En matière énergétique, **un plan d'économie d'énergie** est lancé. Il comprend un travail sur l'éclairage public qui représente le 1er poste budgétaire parmi les charges courantes. Une gestion raisonnée de ces consommations passera par une réduction de la durée ou de l'intensité de l'éclairage nocturne. Certaines communes voisines ont déjà mis en place de tels dispositifs.
- Dans l'ensemble de nos restaurants scolaires et à la cuisine centrale, une action de **lutte contre le gaspillage alimentaire** est lancée. Elle sera suivie par une révision de nos modes d'approvisionnement pour générer des économies d'échelle dans le cadre d'un groupement de commandes.

Sur la masse salariale :

- **Le volet managérial** fait l'objet d'un travail spécifique. Dans le prolongement de l'étude de performance, un vaste travail de concertation a été mené avec l'ensemble des services et aboutira à un recalage de **la durée du temps de travail** pour les agents de la ville.
- Une nouvelle procédure a été mise en place en matière de **remplacement** des personnes quittant les services communaux et de **recrutement**. Elle repose sur un examen minutieux des besoins et de l'organisation des services. Le redéploiement des agents est privilégié avant de procéder à de nouveaux recrutements.
- L'organisation des services est étudiée, ce qui s'est déjà traduit par un **nouvel organigramme de la direction générale et des services techniques présenté au comité technique du 11 février 2016**.

Annexes

Ces éléments sont rendus obligatoires par la loi NOTRe. Cependant, les décrets d'application n'ayant pas été publiés à ce jour, nous disposons d'une relative liberté sur le détail et la forme des informations à produire.

Les engagements pluriannuels envisagés

A compter de l'exercice budgétaire 2016, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles met en place une gestion pluriannuelle de ses principaux investissements. Cette méthode comptable est qualifiée d'« AP-CP », pour « autorisation de programme » et « crédits de paiements ». Une opération d'investissement se déroulant sur plusieurs années fait l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle et chaque année, les crédits de paiements correspondant sont inscrits au budget.

La première « AP-CP » concernera la rénovation de l'école de Gajac. Cette opération évaluée à 1 million d'euros fera en 2016 l'objet de crédits de paiement pour 200 000 euros.

L'agenda d'accessibilité programmé adopté par le conseil municipal en 2015 représente un engagement pluriannuel de grande importance. Sur la première période (2016-2018), le montant de dépenses prévu est de 2,2 M€.

La structure et la gestion de la dette

Evolution de la dette

Rétrospective 2008-2015 de l'encours de dette du budget principal au 1er janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1er janvier 2008	30 817 613
Encours de dette au 1er janvier 2009	29 768 038
Encours de dette au 1er janvier 2010	27 697 941
Encours de dette au 1er janvier 2011	25 654 105
Encours de dette au 1er janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1er janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1er janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1er janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1er janvier 2016	19 403 314

Le désendettement effectué en 2015 de 2 537 071 euros est à ramener à 1 840 761 euros avec le report d'un emprunt de 696 310 euros pour financer les reports de dépenses de

2015 sur 2016 pour un montant de 2 006 141 euros. Cet emprunt ne sera mobilisé qu'en mars 2016.

La dette de la ville est composée à 71% d'emprunts à taux fixes, à 23% d'emprunts à taux structurés et à 6% d'emprunts à taux variables.

Prospective 2015-2025 de l'encours de dette au 1er janvier :

	Budget principal	Budgets annexes
2015	21 940 385	339 361
2016	19 403 314	282 753
2017	16 837 230	224 369
2018	14 524 134	188 017
2019	12 331 281	159 921
2020	10 328 485	133 393
2021	8 570 985	105 715
2022	6 896 157	77 237
2023	5 470 238	71 724
2024	4 495 250	66 022
2025	3 624 625	60 124

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2015

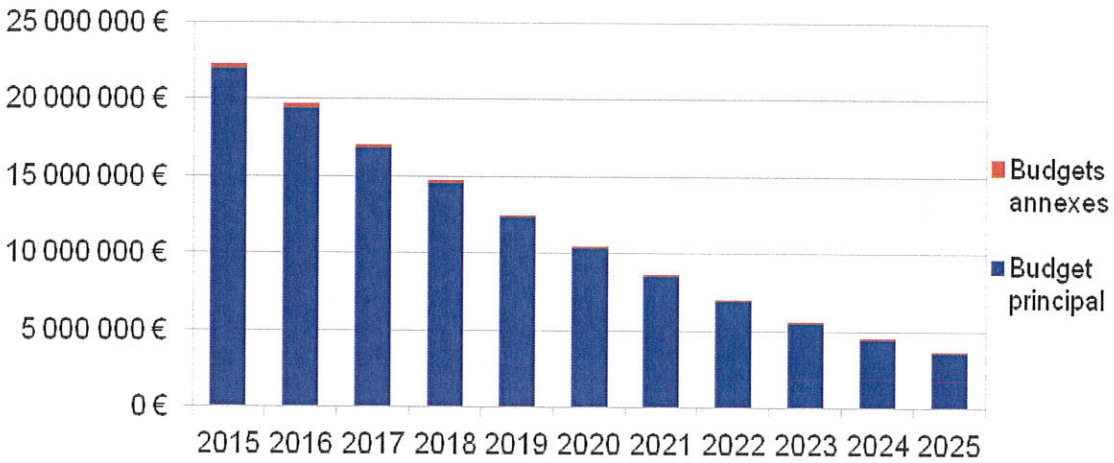

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2015

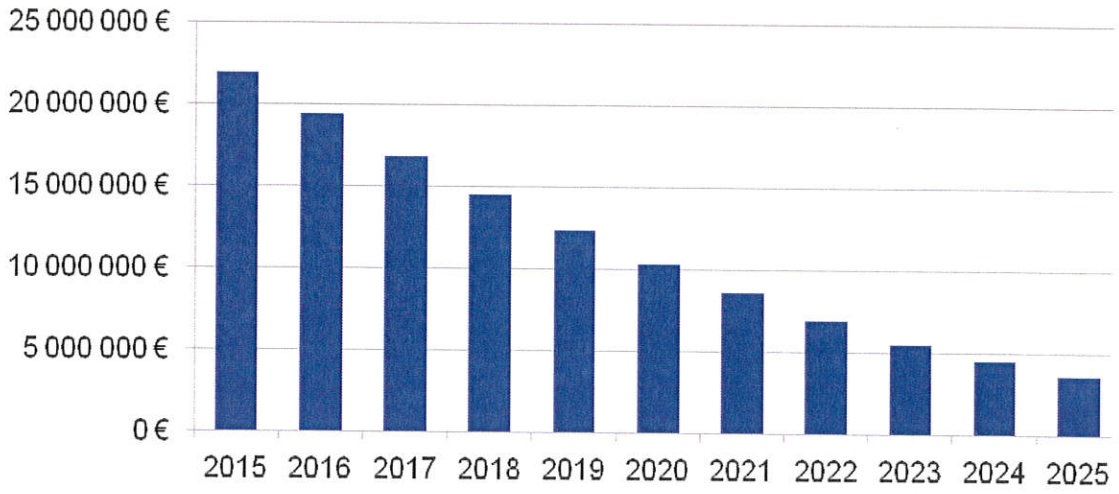

La structure et l'évolution des effectifs.

(voir tableau joint)

Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Evolution de l'effectif en activité en ETP au 31/12

	fonctionnaires	contractuels sur emploi permanent	contractuels sur emploi non permanent (hors vacataires)	effectif total (hors vacataires)
2013	403,48	63,53	61,55	528,56
2014	419,24	48,07	68,16	535,47
2015	418,55	48,85	41,86	509,26

Evolution de l'effectif en activité par catégorie au 31/12

	fonctionnaires				contractuels sur emploi permanent				tous statuts sur emploi permanent			
	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total
2013	34	47	345	426	13	19	41	73	47	66	386	499
2014	34	56	353	443	12	11	34	57	46	67	387	500
2015	34	55	357	446	10	9	42	61	44	64	399	507

Evolution de l'effectif en activité par sexe au 31/12

	fonctionnaires			contractuels sur emploi permanent			contractuels sur emploi non permanent (hors vacataires)			effectif total (hors vacataires)		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
2013	295	131	426	55	18	73	42	32	74	392	181	573
2014	304	139	443	45	12	57	49	34	83	398	185	583
2015	313	133	446	48	13	61	25	27	52	386	173	559

L'effectif global de la collectivité est composé d'agents fonctionnaires et d'agents contractuels de droit public et de droit privé recrutés sur un emploi permanent ou non, en fonction des besoins de fonctionnement des services (accroissement temporaire d'activité, remplacement d'agents temporairement absents...). Le taux de féminisation approche 70%, en lien avec la nature des métiers dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance qui emploient 40 % des effectifs (hors vacataires).
Malgré la création de 22 emplois permanents d'animateurs périscolaire en 2015, l'effectif sur emploi permanent reste stable depuis 2013.
L'étude minutieuse de chaque remplacement d'agent suite à un départ se poursuivra en 2016 avec l'objectif de privilégier systématiquement les redéploiements internes.
Aucun transfert de personnel vers Bordeaux Métropole n'est prévu en 2016.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 10 mars 2016
pour expédition conforme
Le maire,

Jacques Mangon

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Deliberations*
	Numéro de l'acte:	*DG16_007*
	Date de la décision:	*2016-03-10 00:00:00+01*
	Objet:	*DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PUR L'EXERCICE 2016*
	Classification matières/sous-matières:	*7.1.1*
	Identifiant unique:	*033-213304496-20160310-DG16_007-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	033-213304496-20160310-DG16_007-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*862*
	nom de original:		
	DG16_007.pdf	*application/pdf*	*6031893*
	nom de métier:		
	033-213304496-20160310-DG16_007-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*6031893*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*16 mars 2016 à 09h25min18s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*16 mars 2016 à 09h32min02s*	*Accepte par le TdT : validation OK*
	Transmis	*16 mars 2016 à 09h32min29s*	*Transmis au MIOCT*
	Acquittement reçu	*16 mars 2016 à 09h35min43s*	*Recu par le MIOCT le 2016-03-16*